



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 15182

Texte de la question

M. Michel Lezeau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la profession d'apiculteur. Ces derniers ont souvent le sentiment que leur activité n'est pas reconnue à sa juste valeur. Ainsi, l'apiculteur ne bénéficie que d'une aide, ou plutôt d'un dédommagement en cas d'épidémies ou des effets des pesticides. Mais aucune pour l'installation, aucun avantage sur l'utilisation de produits fondamentaux à cette culture, pratiquement aucun des avantages dont disposent les agriculteurs. Pourtant, l'apiculteur a une place primordiale dans le monde agricole, au même titre que les agriculteurs. Plusieurs études scientifiques montrent en effet l'impact des pollinisateurs qui représente environ 10 % du chiffre d'affaire de l'ensemble de l'agriculture au niveau mondial. Et si les apiculteurs venaient à disparaître, l'agriculture en subirait les graves conséquences, et bien évidemment, l'être humain aussi. Il est ainsi capital de réimplanter de nouvelles colonies d'abeilles pour remplacer celles qui, malheureusement, disparaissent chaque année. Aussi, il lui demande ce qu'il pourrait entreprendre pour venir en aide de manière plus franche à cette profession capitale pour l'équilibre écologique.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est apparu récemment sur le territoire français et semble connaître une expansion très rapide. Sa présence a été signalée pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2004 et, fin 2006, il était observé dans une douzaine de départements du Sud-Ouest de la France. Le frelon asiatique se nourrit notamment d'insectes et peut avoir un comportement de prédation vis-à-vis des abeilles domestiques, ce qui suscite l'inquiétude des apiculteurs. Conscients de l'inquiétude que peut soulever la présence et l'expansion de *Vespa velutina*, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ont réuni les services de développement apicole et les scientifiques concernés afin de réaliser un état des connaissances disponibles sur cette espèce. En 2007, une étude a été initiée par l'association de développement apicole d'Aquitaine sur l'incidence du frelon asiatique sur les ruchers d'Aquitaine et a donné des premiers résultats. Des techniques de piégeages ont été notamment conçues et testées ainsi que des appâts. Cette étude d'assistance technique devrait se prolonger en 2008. Parallèlement, une étude de recherche appliquée menée par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), sur la biologie, le comportement et l'impact de *Vespa velutina* sur les abeilles sera également financé dans ce cadre. Les premiers résultats de ces études devraient permettre de définir les mesures de lutte appropriées en concertation avec les ministres concernés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lezeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15182

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 650

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3030